

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 8

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Importation de semences de colza traitées « chinook »

Office fédéral de l'agriculture
Monsieur Manfred Pötsch
Directeur
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne

Sion, le 27 mai 2002

Concerne: importation de semences de colza traitées « chinook »

Monsieur le Directeur,

Nous avons appris que des semences de colza traitées avec un produit dénommé « chinook » ont été utilisées en Suisse. Nous avons pris contact avec le représentant de la station phytosanitaire cantonale de Genève qui confirme l'emploi de cette semence colza traitée « chinook ».

Dans la composition du produit, il apparaît que la molécule « imidaclopride » est présente. Les milieux apicoles suisses sont extrêmement sensibilisés à ce fait. Ce produit cause d'importants problèmes aux abeilles en perturbant leur système nerveux.

Ni les responsables des stations phytosanitaire, ni les milieux apicoles ont été consultés quant à l'utilisation de telles semences. Nous nous retrouvons aujourd'hui devant un fait accompli.

Le colza est une plante très visitée par les abeilles et donne d'importantes récoltes pour les apiculteurs ; c'est encore un miel qui est très apprécié des consommateurs. En France voisine, les apiculteurs sont victimes d'importants phénomènes de pertes d'abeilles dans leurs ruchers à la suite de l'utilisation de produits contenant cette molécule.

Nous savons que l'imidaclopride est autorisé en Suisse pour la culture de maïs et de betterave sucrière ; rien n'a été mentionné concernant les cultures de colza ou d'autres cultures. En parlant avec des agriculteurs, il apparaît qu'eux-mêmes ne savent pas que cette molécule est présente dans les semences qu'ils utilisent et ignorent ses effets néfastes sur les abeilles !

Nous tenons également à vous rappeler le rôle principal de l'abeille pour la pollinisation des cultures et de l'environnement. Protéger l'abeille, c'est protéger notre environnement et par conséquent les populations humaines sans distinction.

Nous souhaitons que vous teniez compte des points suivants :

- Ne pas réitérer d'autorisation d'importation pour des semences enrobées avec cette molécule qui est source d'importante nuisance pour les abeilles.



- Plus de transparence et d'information pour les milieux agricoles.
- Nous voulons être consultés dans les processus de décisions.

Nous espérons que notre courrier retiendra toute votre attention, et nous vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Société romande d'apiculture
Le président Le secrétaire

Copie :

- au président de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture ;
- à M. Cramer, conseiller d'Etat genevois au Dpt de l'agriculture ;
- à M. Erhardt, président de la Chambre d'agriculture genevoise.

Ce que le vent fait au hasard, jetant, par ondées, par caprice, les éléments générateurs, l'insecte le fait par amour direct de son espèce et amour indirect et confus de cet aimable auxiliaire qui l'accueille et le nourrit..... Son action n'est pas, comme était celle du vent, extérieure et superficielle. Elle est intérieure, pénétrante ; l'insecte, ardent et curieux, ne se laisse pas arrêter pas par ces légers petits obstacles dont la pudeur végétale entoure le seuil de ses mystères ; il écarte hardiment les voiles, il entre au ménage des fleurs. Il prend, il pille, il emporte, sûr d'être approuvé de tout. La fleur, dans son expansion impuissante est trop heureuse de ces larcins libérateurs qui vont transporter son désir où il voulait aller lui-même.

Michelet, *L'insecte*, 1858.

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

En raison des vacances, la rédaction de la revue du mois d'octobre sera assurée par

William Schneeberger

Route de Mont-Soleil 1 • 2610 SAINT-IMIER • Tél. 032 941 17 72

Fax 032 941 42 94 • E-mail : w.schneeberger@bluewin.ch

Veuillez lui adresser vos documents jusqu'au 1^{er} septembre 2002, dernier délai pour les insertions d'articles ou annonces dans la Revue.

